

FSDL

URPS 2021

SODF
Syndicat des Orthodontistes De France
FSDL



ÉDITO

Dans ce Libéral Dentaire spécial « URPS », élections à double enjeu, national et régional, vous retrouverez nos propositions et les combats que mèneront nos futurs élus pour améliorer nos conditions d'exercice.

Au niveau national ces élections vont désigner la représentativité de chaque syndicat lors des négociations conventionnelles.

Le changement, c'est au moins 50% !

> LA PRÉVENTION ET LA RESPONSABILISATION DU PATIENT

> **Évolution des compétences assistant-e dentaire.**

> **Bonus remboursement** pour le patient qui consulte 1 fois par an.

> **Projet prévention FSDL** (détaillé sur le site de la FSDL).

> UNE VALORISATION DES SOINS CONSERVATEURS À LEUR JUSTE VALEUR

> **Augmentation des tarifs.**

Au niveau de ceux appliqués dans les pays européens limitrophes ou levée de l'opposabilité sur les actes complexes (endos, restaurations composites et extractions).

> **Respect du gradient thérapeutique.**

Que la convention permette de privilégier l'acte le plus conservateur pour l'organe dentaire et le valoriser par un remboursement adéquat, dentisterie interceptrice, micro invasive, inlay-onlay, avec une vraie prise en charge par les contrats complémentaires.

#JaimeMonMétierJeVote

> UN CODE DE DÉONTOLOGIE QUI S'APPLIQUE À TOUS

> **Obligation de respecter le secret médical** pour les dentistes qui se revendiquent " consultants " des complémentaires santé.

> Les chirurgiens-dentistes salariés des centres dits associatifs inscrits et répertoriés (numéro Finess individuel) dans chaque CDO, pour un traçage responsabilisant et nominatif des actes réalisés.

> **En finir avec les détournements** de nos patients par des plateformes assurantielles aux méthodes commerciales et anti déontologiques.

> LA LIBERTÉ THÉRAPEUTIQUE

> **Suppression du panier reste à charge modéré**, cadeau supplémentaire fait aux complémentaires et frein à la qualité et technicité de nos actes.

> **Permettre au patient un véritable choix** avec comme base de remboursement pour tous les actes dentaires les plafonds du panier RACO.

> **Renégocier les tarifs de la prothèse adjointe du panier RACO.**

> **Tarifs C2S = Tarifs RAC O** : il est impensable qu'un même acte opératoire soit sous facturé selon que le patient appartient ou non à un programme d'aide sociale alors que le procédé de réalisation est identique. Les chirurgiens-dentistes ont depuis longtemps démontré leur implication dans ce programme.

> **Empêcher la mise en place d'un Tiers Payant Généralisé obligatoire** quel que soit le panier de soins. Le paiement direct des honoraires du patient à son praticien traitant est l'un des piliers fondamentaux du Code de la Santé Publique. Le colloque singulier doit être préservé.

Patrick SOLERA
Président de la FSDL



Le Libéral Dentaire
édité par la FSDL
20 rue de Marne 94140 Alfortville
dépot légal à parution

Directeur de la publication
Patrick SOLERA

Rédacteur en Chef
Fabienne ROBICHON

P02 > COMMENT VOTER AUX URPS ?

par Gérard Tolila (PACA)

P03 > LES MISSIONS URPS

par Damien Chaigneau (Océan Indien)

P04 > LE FINANCEMENT DES URPS

par Emmanuel Mestre (Occitanie)

P05 > PORTRAITS DE FEMMES DE LA FSDL

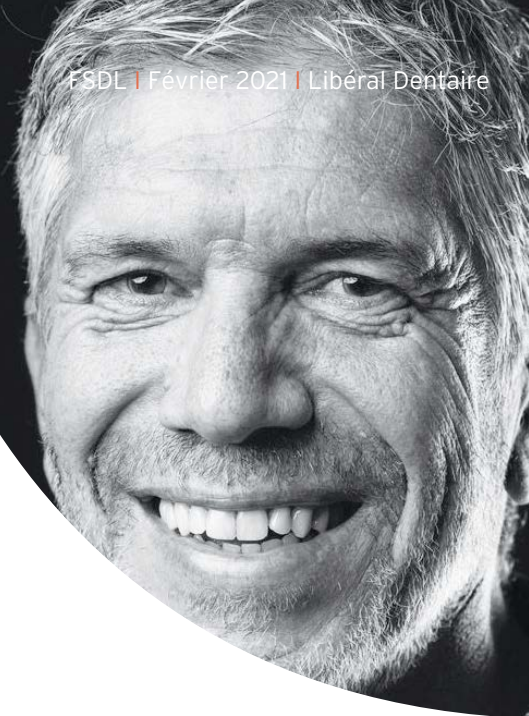
Marie Biserte (Hauts-de-France)

Céline Cucchi (PACA)

Stéphanie Reveret (SODF Ile-de-France)

Laurence Pereira (Ile-de-France)

P08 > LA MÉDICALE & JURIDICA



COMMENT VOTER aux URPS ?

par

Gérard Tolila

(PACA)

1985 Diplômé de la fac d'odontologie de Lyon

1986 S'installe avec deux associés à Menton

2016 Adhère à la FSDL

2019 Préside la FSDL PACA et devient membre du bureau national

2021 Se présente aux élections URPS PACA

Comment voter aux élections URPS ?

Pour la première fois, les élections se dérouleront **par vote électronique, du mercredi 31 mars 2021 midi au mercredi 7 avril 2021 midi**. Le portail électeur sera accessible 24h/24 durant la période électorale.

Alors concrètement comment voter électroniquement ?

Pour voter vous avez besoin :

- **D'une connexion internet** pour vous rendre sur le site <https://elections-urps.sante.gouv.fr> en saisissant dans la barre des tâches l'adresse et non pas en lançant une recherche Google.
- **De votre carte ordinale** pour le numéro ordinal différent de votre RPPS.
- **D'un téléphone portable** ou fixe, car il vous faudra le renseigner pour recevoir le code de vote.
- **De votre identifiant** envoyé par courrier par le Ministère de la Santé courant mars.

Il ne reste plus qu'à vous laisser guider, en 5 clics vous aurez voté !

En tant qu'électeur, vous aurez accès aux listes des candidats de votre région et aux professions de foi de chaque organisation syndicale.

Vous pourrez aussi directement voter : cliquez sur votre liste, confirmez votre choix et vous avez voté ! Activez enfin l'envoi d'un accusé de réception de votre vote. Il est impossible de voter deux fois ou pour deux listes, tout est bien sécurisé.

Vous n'avez pas reçu votre courrier, vous l'avez égaré ? Pas d'inquiétude, vous pouvez sur le site de vote, demander un renouvellement d'identifiant et si cela ne fonctionne toujours pas, une assistance téléphonique sera disponible.

Les élections URPS sont des élections proportionnelles par liste à un seul tour. Cette année, quatre organisations syndicales présentent des listes : la FSDL, les CDF, l'UD et le SFCD. Pour voter, bien évidemment, il n'y a pas besoin d'être syndiqué ! Sur le portail, chaque liste sera présentée avec son logo bien visible. Les listes comportent de 4 à 24 candidats selon la densité en chirurgiens-dentistes de la région concernée. À titre d'exemple, si la FSDL obtient 50% des voix en PACA, où nous présentons 18 colistiers, les 9 premiers candidats de la liste seront élus. Ils constitueront le Conseil d'Administration de l'URPS avec les 9 autres élus issus des autres listes.

L'ensemble élira alors un bureau en charge de la gestion de l'URPS.

Comment convaincre les chirurgiens -dentistes de voter ?

Depuis 15 ans, vous cotisez tous aux URPS. Vous avez le droit à un retour sur investissement ! En outre, si vous ne votez pas, vous ne pourrez pas défendre votre vision de l'avenir de votre profession. **Voter, c'est vouloir changer l'avenir. En effet, le vote aux élections URPS détermine aussi la représentativité nationale des syndicats pour négocier une convention.**

La FSDL vise l'obtention d'au moins 50,01% des voix pour être incontournable. Les URPS sont encore peu connues - j'avoue qu'avant de m'engager, je ne connaissais pas bien cette instance. Cette année, nous mettons tout en œuvre pour faire connaître les URPS et, comme le vote en ligne va faciliter la donne, j'espère que les 38 000 praticiens libéraux vont se mobiliser.

D'ailleurs, pourquoi vous présentez-vous aux élections URPS PACA ?

Quand la nouvelle convention a été signée, j'ai eu le déclic. Cela ne servait pas à grand-chose de râler uniquement sur les réseaux sociaux ou entre copains, il fallait que je rejoigne les rangs du syndicat pour me battre contre des décisions qui sont en, trois mots, une « prime à l'échec thérapeutique ». Je ne suis pas fataliste, je pense que l'on peut encore changer la donne. D'où mon engagement, d'abord au niveau régional auprès de la FSDL PACA, et aujourd'hui à l'Union Régionale des Professionnels de Santé. Ce n'est jamais trop tard pour changer le futur de notre profession : **en 2023, la convention (signée en 2018 pour 5 ans) pourra être renégociée ou pas, selon le syndicat représentatif aux URPS.** De même, en devenant majoritaire pendant la convention en cours, les avenants dits évolutifs ne pourront plus être validés aussi facilement. Et nous ferons tout pour que la santé bucco-dentaire de nos patients soit améliorée dans le respect du gradient thérapeutique et en fonction des données acquises de la science. En me présentant en tête de liste, ce que j'attends, c'est de recevoir suffisamment de votes pour donner la majorité à la liste FSDL et ainsi mettre en place des actions plus visibles qu'un fascicule sur les cancers bucco-dentaires et quelques formations. Notre programme pour cette élection consiste, en dehors de la renégociation de la convention, à offrir aux praticiens libéraux de notre région de véritables formations répondant à nos obligations notamment sur les gestes d'urgence et la radioprotection, mais aussi à surveiller et à freiner l'installation des centres dentaires. Je souhaite que, si nous sommes élus, mes confrères voient la différence et se sentent écoutés et entendus. Nous développerons également des projets interdisciplinaires avec les différentes URPS de la région.



LES MISSIONS des URPS

par

Damien Chaigneau

(Océan Indien)

- 2004** Diplômé de l'Université Rennes I
- 2009** S'installe dans un cabinet de groupe à Saint-Denis de La Réunion
- 2012** Crée la section FSDL Réunion et en devient président
- 2012** Membre du Bureau national de la FSDL
- 2015** Élu à l'URPS Océan Indien
- 2021** Se représente aux élections URPS
- 2016** Élu au Conseil départemental de l'Ordre de la Réunion

Quelles sont vos missions à l'URPS et en quoi cela diffère des autres instances auxquelles vous êtes élu ?

À l'URPS, nous participons au projet régional de santé, en étant notamment l'interlocuteur de l'ARS. Par exemple, alors que l'ARS souhaitait mettre en place des gardes toutes les nuits pour les chirurgiens-dentistes, nous leur avons expliqué que, sur notre territoire, ce n'était pas nécessaire. Nous participons à des réunions sur l'organisation de l'exercice professionnel au cours desquelles nous pouvons discuter de thématiques comme la prévention, la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées. Nous sommes en contact avec les URPS des médecins, des pharmaciens et des kinés avec lesquels nous montons des projets interdisciplinaires ; je pense notamment à celui sur l'éducation thérapeutique des patients diabétiques ou au réseau sur l'addiction. Nous utilisons les contributions des confrères de l'Océan Indien à bon escient pour les aider à améliorer leur exercice, en leur proposant par exemple des formations sur la radioprotection ou les premiers secours. Le grand projet du quinquennat aura été de fournir tous les cabinets en défibrillateurs semi-automatiques. Cette action est en cours de finalisation et représente une bonne partie des cotisations des dernières années.

À la FSDL Réunion, nous sommes désormais 67 adhérents, alors que nous étions seulement trois en 2012 ! Je relaie les idées nationales, je représente et informe mes confrères de l'île mais aussi des DOM-TOM. J'ai travaillé en Guyane et j'ai encore beaucoup de contacts là-bas. Le bureau local de la FSDL a été amené à organiser des manifestations notamment pour s'opposer au règlement arbitral de 2018. Je gère aussi les demandes personnelles des adhérents, qu'elles soient juridiques ou administratives. Je me rends bien sûr aux assemblées générales à Paris et garde le lien avec les confrères de la métropole, même si cela a été plus compliqué en 2020.

Enfin, je suis élu à l'Ordre indépendamment de mon engagement syndical et je m'efforce de rester neutre dans cette fonction. Je suis là, comme les autres membres, pour faire respecter la déontologie, assister les confrères qui ont des conflits entre eux ou avec des patients...

Présentez-nous l'URPS Océan Indien ?

Il faut savoir que c'est une région attractive avec un nombre de praticiens croissant - on comptait 400 dentistes en 2015 à La Réunion, plus de 500 aujourd'hui - et peu de déserts médicaux. Mais c'est surtout une région qui a des problématiques spécifiques. La FSDL n'a pas été élue majoritaire aux dernières

élections de 2015, mais 3 postes d'élus nous sont revenus. La région a grandi depuis et **la FSDL présente cette fois neuf candidats, tous très motivés. Si notre syndicat est élu à la majorité**, cela permettra d'impulser une autre dynamique, de faire passer nos positions et nos idées.

Quels projets mettrez-vous en place à l'URPS Océan Indien si vous êtes élu à la majorité ?

Nous pourrions centrer nos actions sur la prévention. Sur l'île, nous soignons un grand nombre d'enfants polycariés dès le plus jeune âge. Quand on a toutes les dents cariées à deux ans, cela se termine souvent en anesthésie générale à l'hôpital ! Il faut vraiment créer une dynamique pour, qu'avec l'ARS, des consultations de prévention rémunérées à leur juste valeur soient financées, comme l'avait proposé la FSDL lors des dernières négociations conventionnelles. Notre URPS pourrait mettre cela en place à titre expérimental, avant que cela ne soit étendu au territoire national.

Les URPS prennent donc petit à petit un rôle plus important ?

Tout à fait. Et d'ailleurs, je suis en relation avec d'autres URPS afin de savoir ce qui se fait ailleurs, se stimuler et partager des idées. En 2010, les professionnels de santé ne savaient pas ce qu'étaient les URPS. En 2015, le taux de participation aux élections était encore très bas. Mon rôle aujourd'hui est d'expliquer l'importance de cette instance afin qu'il y ait une participation maximale cette année. Tous les praticiens doivent voter selon leurs convictions : à travers leurs votes, ils vont définir la représentativité nationale des syndicats.

FSDL

#JaimeMonMétierJeVote



LE FINANCEMENT des URPS

par

Emmanuel Mestre

(Occitanie)

2000 Diplômé de la Fac de Toulouse III

2008 S'installe dans son cabinet de La Primaube (Aveyron)

2013 Rejoint la FSDL

2015 Élu à l'URPS Occitanie

2016-2017 Membre du CA de l'UFML

2017 Élu Président de la FSDL Occitanie

2021 Se représente aux élections URPS

Comment vous êtes-vous retrouvé à l'URPS et quelles sont vos missions ?

Après mon adhésion à la FSDL dans ce qui était à l'époque le bureau régional Midi-Pyrénées - créé par Patrick Solera - je me suis investi de plus en plus, devenant d'abord Secrétaire puis Président. Hélas, en 2015, la FSDL même si elle a été première dans les urnes au niveau national, n'a pas recueilli suffisamment de voix au niveau régional pour pouvoir participer au bureau. Ce qui ne m'a pas empêché, en tant que membre, de m'intéresser à la gestion de l'URPS de notre région et de suivre de près les actions mises en place. Cette année, en 2021, l'enjeu est vraiment d'avoir une majorité indiscutable, non seulement pour faire passer nos idées au niveau régional et interagir avec l'ARS et les pouvoirs publics, mais surtout parce que le vote détermine au niveau national la représentativité syndicale et donc désigne le syndicat qui aura le plus de poids dans les négociations conventionnelles. Voter, c'est prendre en main votre destin !

Comment sont financées les URPS ?

Les URPS ont un financement qui garantit leur indépendance : tous les praticiens libéraux conventionnés cotisent, une fois par an, via l'Urssaf. Cette contribution (URPS) représente pour les chirurgiens-dentistes 0,3 % de leur revenu d'activité non salariée annuel. Le taux s'applique sur les revenus déclarés par les professionnels sans que cette contribution puisse excéder 0,5% du PASS (Plafond annuel de la Sécurité Sociale). En 2020, le PASS était de 41 136 €, la somme maximale payée par un professionnel était donc de 206 €. En Occitanie, avec un peu plus de 4 000 cotisants, cela représente par an, un peu plus de 570 000 €. **Un budget qui permet de réaliser de belles actions mais qu'il faut néanmoins gérer intelligemment !**

Le Conseil d'Administration de l'URPS vote les dépenses et les URPS ne peuvent pas financer des opérations étrangères à leurs missions.

Ce que je remarque, c'est qu'il nous faut encore faire un gros travail de pédagogie car de nombreux praticiens ne savent pas à quoi sert cette contribution, ni pourquoi ils cotisent.

Justement, à quoi servent ces sommes ?

Il y a certes un cadre d'action déterminé par le Code de la Santé Publique, qui est assez rigide, mais l'URPS peut néanmoins faire preuve d'imagination pour redonner aux dentistes ce qu'ils investissent et améliorer leur exercice. **En fait, c'est un retour sur investissement sous forme d'avantages :** il se concrétise souvent par le financement de formations, notamment celles dites obligatoires pour la profession. Cette année, le budget a notamment servi à acheter des EPI pour la Covid-19 pour pallier les défaillances des pouvoirs publics. En 2018, à la suite des inondations dans l'Aude, des aides ont été attribuées aux praticiens dont les cabinets avaient subi des dommages. Il y a aussi eu des dépenses avec lesquelles la FSDL Occitanie n'était pas en accord, comme les sondages réalisés par l'IIRSO (Institut inter-régions de santé orale) pour un coût d'environ 80 000 € par an pendant deux ans. Le taux de réponse a été très faible et la valeur statistique recueillie non exploitable. Si nous sommes élus majoritaires, ce genre de choses ne se reproduira pas.

Il est clair que tout n'est pas dépensé et qu'il y a un report du solde sur l'exercice suivant. Dans mon URPS, nous avons plus de 2,3 millions d'€ de fonds propres. L'URPS a néanmoins obligation de dépenser chaque année un pourcentage de la somme globale. Si nous sommes élus à la majorité absolue, nous saurons en faire bon usage.

Qu'est ce que les URPS ?



**Le pouvoir
de chaque syndicat
dans les négociations
conventionnelles**





PORTRAITS

de femmes de la FsdL

Marie Biserte

(Hauts-de-France)

1999 Diplômée de la fac d'odontologie de Lille

2000 Installe son cabinet à Lincelles

2015 Éluë aux élections URPS Hauts de France (Trésorière)

2019 Devient vice-présidente de la FSDL

2021 Décorée Chevalier de l'Ordre national du Mérite et se représente aux élections URPS Hauts-de-France

Marie Biserte n'a jamais su se limiter à une seule casquette. Déjà, lorsqu'elle était à la fac d'odontologie, elle suivait en parallèle un cursus universitaire en Sciences de l'éducation. Une fois diplômée, elle jongle entre l'exercice libéral et un poste d'AHU puis de maître de conférences associée à la fac de Lille. C'est en 1999 qu'elle intègre un cabinet à proximité de Tourcoing, passant progressivement de remplaçante à associée. Elle se présente comme « dentiste de famille ». « Ce qui me plaît dans ma profession, ce sont les relations que l'on tisse avec les patients. J'ai une vision de ma pratique tournée vers la santé globale, les comportements de santé devraient toujours s'analyser sous l'angle de la psychologie sociale ». Jusqu'il y a cinq ans, Marie était restée éloignée de la vie syndicale. Après la perquisition au sein des Conseils de l'Ordre et des cabinets des cadres syndicaux dans l'affaire Santéclair en 2015, elle y a sauté à pieds joints. **« Cela m'a mise en colère. La baseline de la FSDL, Liberté, Responsabilité, Éthique, c'est mon ADN.** J'ai contacté le Président de la FSDL, on s'est retrouvé sur ces valeurs communes et il m'a proposé de m'investir ». Aujourd'hui, en tant que Vice-Présidente au niveau national, mais aussi parce qu'elle a été responsable pédagogique d'un organisme de formation d'assistantes dentaires, le Dr Biserte travaille sur un projet de spécialisation des assistantesses dentaires. Elle représente la FSDL à la commission paritaire pour l'emploi et la formation professionnelle des salariés des cabinets dentaires libéraux. Les assistantesses dentaires sont aujourd'hui, enfin, reconnues comme des professionnelles de santé, et la FSDL et le SODF souhaitent voir évoluer leur rôle vers la délégation de tâches. **« C'est en lien direct avec le projet que porte la FSDL devant**

l'UNCAM pour la mise en place d'un forfait prévention.

En créant ces possibilités d'évolution vers un nouveau diplôme complémentaire, on développe une appétence pour le métier en plus de répondre aux besoins de nos structures. Nous travaillons sur l'élaboration de ces référentiels d'activité, de compétences et de formation en matière de volume horaire, de contenus, de conséquences... » Marie Biserte ne désespère pas : « Le rapport de l'IGAS sur la nécessaire inscription des AD au Code de la Santé Publique date de 2011 : c'est du goutte-à-goutte. En février, nous présentons en commission paritaire et aux syndicats représentatifs des salariés le projet que l'on souhaite porter au Ministère de la Santé ».

Quelles que soient ses prérogatives, l'intérêt de la praticienne tourne toujours autour du recours, plutôt que sur celui de l'accès aux soins. **À l'URPS, Marie Biserte gère notamment un travail mené avec un laboratoire d'économie comportementale sur les contrôles et les soins précoces des Français.**

Elle se représente en 2021 afin de poursuivre les engagements pris par son équipe. Elle apprécie le travail interdisciplinaire que permet cette instance et les liens forts noués avec les autres professionnels de santé. Elle cite, comme exemple, ce projet post-confinement de l'URPS chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France pour favoriser une filière de relocalisation de la production des EPI, dans un but d'autonomie et d'éco-responsabilité. « Cette future plateforme de ressources est soutenue et encouragée par l'ARS, le Conseil Régional et le Medef. »

L'année 2020 restera un marqueur dans sa carrière : « On a démontré avec cette crise sanitaire l'intérêt de mon ex-sous-section, la Santé Publique, notamment sur l'hygiène et l'asepsie. Nos dentistes sont des experts sur ces sujets depuis longtemps ! Et ce qui est plutôt valorisant, c'est qu'en fermant les cabinets, en s'adaptant sur la gestion des gardes, les chirurgiens-dentistes ont montré qu'ils n'étaient pas de simples « vendeurs de couronnes » : si le circuit du soin dentaire est cassé, c'est la santé globale des Français qui en pâtit. » Pour avoir contribué à l'achat et la distribution des masques, visières et surblouses aux praticiens de garde et participé à la mise en place d'une interprofessionnelle (kinés, infirmiers, pharmaciens, dentistes), **Marie Biserte vient d'être décorée au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite (Journal Officiel du 1er janvier 2021).** « Je reçois très humblement cette distinction au nom de tous les confrères qui se sont investis pour la permanence des soins durant la période de confinement et je la partage notamment avec Jérôme Gandois et Nathanaël Wurth, de l'URPS Grand Est, sans qui rien n'aurait été possible », affirme celle dont les deux grands-pères étaient médaillés, « l'un pour acte de résistance, l'autre pour avoir créé l'Institut pour la Recherche sur le cancer de Lille. En comparaison, et même si c'est gratifiant, je me sens toute petite ! Je me réjouis surtout qu'à travers cette distinction les chirurgiens-dentistes soient - pour la première fois - reconnus comme des acteurs essentiels de la santé publique ». Elle souhaite donc faire de cette décoration un acte politique.



Céline Cucchi

(PACA)

- 2011- 2015** Diplômée puis AHU à la Faculté de Nice, spécialiste sur l'hygiène et l'asepsie
- 2017** Ouvre son cabinet à Cagnes-sur-Mer
- 2019** Élu membre du CDO CD 06
- 2020** Adhère à la FSDL
- 2021** Se présente sur la liste URPS PACA

« Ce n'est pas le syndicalisme qui m'a séduite mais la rencontre avec des personnes engagées, explique Céline Cucchi. J'ai

compris ce que les syndicats pouvaient apporter à la profession et comment ces confrères et consœurs s'épanouissaient en défendant nos droits". Quand elle a racheté le cabinet d'un confrère parti à la retraite, elle a découvert un tout nouveau métier, bien différent de celui de ses années d'enseignement : celui de chef d'entreprise. « L'exercice libéral demande un fort investissement et beaucoup de souplesse. Même avec une équipe, on reste assez isolé. Se retrouver dans des instances pour partager des

idées est salvateur ».

Membre de l'équipe Covid de l'Ordre, le Dr Cucchi a été occupée 7 jours sur 7 au printemps dernier. « L'enseignement que j'avais monté à l'université sur l'hygiène et l'asepsie a pris tout son sens. Au premier jour du confinement, j'ai travaillé de près avec l'Ordre pour établir un protocole pour les dentistes qui devaient assurer les gardes. » Céline s'investit ensuite dans la distribution du matériel. « Mais on ne se contentait pas de laisser les praticiens partir avec leurs FFP2, on leur faisait un rappel du protocole et on répondait à toutes leurs questions concrètes propres à leur cabinet, comme le traitement des déchets ou l'entretien des instruments rotatifs. Pour moi, c'était très stimulant. »

Évidemment, la reprise post-Covid a présenté des difficultés et elle reconnaît qu'il est compliqué pour les praticiens de se projeter. « D'où l'importance de voter pour la FSDL aux élections URPS.

La profession n'a peut-être pas encore pris conscience à quel point les URPS peuvent soutenir le monde libéral. Ces instances sont là pour nous dans cette constante adaptation ». Elle a déjà en projet de proposer aux praticiens des formations sur l'hygiène et l'asepsie afin de les assister dans leur exercice quotidien.

Stéphanie Reveret

(SODF Ile-de-France)

- Diplômée en orthodontie (CECSMO) à la fac Paris V* **2009**
- Assistante ODF à Paris V et installation à Montfort-l'Amaury (Yvelines)* **2009**
- Appartient à l'équipe CCDeLI 78* **2017**
- Devient membre du conseil d'administration de l'ASSO (futur SODF)* **2018**
- Élu Vice-présidente du SODF* **2019**
- Se présente sur la liste URPS Ile-de-France* **2021**

Stéphanie est une ancienne des CCDeLi, qu'elle a intégrées dès la mise en place du Règlement Arbitral : « Libérale dans l'âme, j'avais envie de FAIRE quelque chose ! ». Elle s'investit de plus en plus, rencontre les praticiens et les responsables politiques et syndicaux de son secteur. En juin 2018, la signature de la convention marque la fin de la mission des CCDeLi, elle rentre alors au Conseil d'Administration de l'ASSO. Depuis, elle mène un combat engagé pour la défense de sa spécialité. « Le premier rôle du syndicat est de défendre notre titre, notre diplôme. C'est une profession très féminisée, il est donc normal que

les femmes soient très présentes, aussi bien au SODF (ASSO) qu'à la FSDL ». Des opinions que Stéphanie compte porter aux URPS : « **C'est important que l'orthodontie soit représentée, notre discipline a énormément d'interactions avec les autres professions de santé ».**

La spécialiste a vécu une année 2020 intense. « Dès les premières alertes de la DGS, nous nous sommes préparés à devoir réduire l'activité ou fermer : mon département était fortement touché par la Covid-19 et, ayant beaucoup de contacts avec l'Alsace, je savais qu'on



pouvait vite être impacté. Je n'ai pas été surprise lorsque l'on a reçu les directives d'arrêt des soins ». Une fois les rendez-vous décalés et les patients rassurés, Stéphanie organise avec quelques adhérents du SODF la « cellule ODF », chargée de la gestion des urgences orthodontiques de patients pour tout le territoire. « Orientés par les ordres départementaux ou le Samu, ils nous envoyaient un mail avec des photos. Si une intervention était nécessaire, nous appelions la régulation

départementale correspondante ».

En parallèle, Stéphanie fait partie du comité de relecture des recommandations de sortie de crise pour l'orthodontie, recommandations qui ont servi de base à celles éditées par l'Ordre et validées par la HAS. « Tous les cabinets dentaires ont pu rester ouverts durant la deuxième période de confinement grâce à ce travail. »

Laurence Pereira

(Ile-de-France)

Diplômée à la fac de Paris V **2012**

Adhère à la FSDL **2014**

Élue à l'URPS Ile-de-France (Secrétaire générale adjointe) **2015**

Préside la FSDL Val-de-Marne **2017**

Se représente sur la liste URPS Ile-de-France et ouvre son premier cabinet **2021**



Ouvrir son cabinet en 2021, une folie ? « C'est un risque que je prends ! » lance Laurence Pereira. « Ce que nous venons de traverser me donne envie de me battre. C'est aux jeunes de changer le monde, tant dans le dentaire que dans les autres domaines. La crise de la Covid-19, pour moi, c'est un tremplin, cela nous pousse à sortir de nos habitudes et moi cela m'a donné envie de m'investir ».

Son projet correspond à ses aspirations, celles de pratiquer la gérodontologie (sans en faire son activité exclusive). Le nouveau cabinet est situé à proximité d'un Ehpad. Il sera certes accessible mais le Dr Pereira souhaite plutôt se déplacer auprès des patients.

Elle a approché pour la première fois les personnes âgées ou en situation de dépendance, à l'occasion de son stage de spécialité au sein de l'hôpital Charles Foix. « J'ai adoré. Puis je me suis rendu compte en sortant de la fac qu'en dehors du système hospitalier rien n'était prévu pour les personnes dépendantes. Au moindre problème de dent, c'est très compliqué ».

Laurence s'est syndiquée à la FSDL dès sa première année d'exercice : **« Se syndiquer est important, sans quoi les décisions concernant notre avenir se**

retrouvent entre les mains de personnes dont nous ne partageons pas forcément les idées ».

Elle grimpe rapidement dans l'organigramme : « Une fois membre du bureau, c'est dynamisant, car c'est un superbe outil pour faire avancer les choses. La discrimination positive, pourquoi pas ? On est valorisées certes, mais dans les faits, on n'avance que quand on travaille dur, femme ou homme, de 30 ou de 60 ans. ».

Le projet que Laurence a porté à l'URPS durant son premier mandat est la mise en place d'une plateforme d'accès pour personnes âgées dépendantes et/ou en situation de handicap pour l'ensemble des libéraux de la région. « Il faut admettre que c'est la croix et la bannière ! Je me représente cette année pour pouvoir poursuivre ce projet dont les premières pierres sont posées ». Elle pourra ainsi lever des fonds pour achever les travaux entrepris dans la Maison des dentistes libéraux d'Ile-de-France, et soutenir les activités à la nouvelle Fédération dentaire pour le handicap, la dépendance, la précarité (FDHDP) qu'elle préside. Cette fédération a été montée conjointement par l'URPS, le Conseil régional de l'Ordre, les deux facultés de la région, l'UFSBD, Rhapsod'if et REGIES-95.

JURIDICA

La FSDL offre une couverture assurance juridique professionnelle à tous ses adhérents à jour de cotisation. Elle a été souscrite auprès de la société JURIDICA. C'est un service concret important pour nos confrères et 10 % de nos adhérents y ont recours chaque année.

JURIDICA vous propose son expertise de 30 ans dans l'assurance de Protection Juridique pour :

- vous informer de vos droits
- vous accompagner dans la recherche de solutions amiables en cas de conflits
- assurer votre défense devant les tribunaux si nécessaire
- prendre en charge les frais juridiques engagés pour votre défense
- valider juridiquement vos projets de contrats : *une exclusivité sur le marché !*
- vous délivrer une information légale et financière sur vos partenaires

JURIDICA vous protège dans tous les domaines du droit !

Par exemple : locaux professionnels, relations avec vos patients et vos fournisseurs, fiscalité, droit du travail...

POUR VOUS

une équipe de gestion spécifique BUSINESS UNIT PRIVILÈGE dédiée à votre service.

Les forces de JURIDICA

- La plus forte expertise du marché : 160 juristes bac + 5 ;
- le plus grand réseau professionnel du marché : 270 avocats, 830 experts, 200 huissiers ;
- 210 000 informations juridiques délivrées par téléphone ;
- 34 000 litiges gérés chaque année ;
- 6,6 millions de clients nous font confiance.



Juridica

La Médicale de France

L'adhésion à la FSDL vous permet également de profiter d'offres préférentielles sur les contrats RCP à La Médicale de France, un des rares assureurs hors réseaux et pour qui le terme libéral a encore un sens. Ce partenariat vous laisse cependant libre sur le choix de votre assureur, il n'a aucun caractère obligatoire.



Adhérez à la FSDL grâce au bulletin joint

- > **C'est ne plus se sentir seul** dans sa pratique ;
- > c'est **élargir son réseau et gagner du temps** en efficacité et en expertise grâce aux partages d'expériences et de bonnes pratiques ;
- > c'est aussi **s'entourer d'experts** dans tous les domaines de notre exercice ;
- > c'est **bénéficier d'une assistance juridique** auprès d'un organisme reconnu.

Adhérer à la FSDL,
ce n'est pas uniquement

**SOUTENIR
UN COMBAT
POLITIQUE !**

FSDL

Donnez-nous mandat pour agir,

Votre VOTE pour la FSDL est capital!

fsdl.fr

